

DEPARTEMENT
Pyrénées Atlantiques
ARRONDISSEMENT
PAU
CANTON
ORTHEZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 20 novembre.

Le Conseil Municipal de la commune RAMOUS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Mme LAVIELLE, Maire.

Nombre de conseillers	
- en exercice	11
- présents	11
- votants	11
- absents	00
- exclus	00

Etaient présents : MM.

M. MAUBAYOU, Mme LANDABOUROU, MM. ISCACHE, LASSALLE, COMMERCON, ROUX, DUFAU, Mmes SARREMIA, FABRE, DARMAILLACQ

Etaient excusés : MM.

OBJET
TAXE D'AMENAGEMENT

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Etaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu, M. Mme LANDABOUROU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire rappelle la délibération du 18 Novembre 2011 instituant la Taxe d'Aménagement pour une durée de trois ans.

Madame le Maire rappelle que les opérations d'aménagement et les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumise à un régime d'autorisation entrent dans le champ d'application de la taxe, laquelle est due par le bénéficiaire de l'autorisation.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants,
Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la Taxe d'Aménagement au taux de 3 %

* d'exonérer partiellement, en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, 50 % de la surface excédant 100 m2 pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+)

La présente délibération est valable 1 (un) an et est reconduite de plein droit en l'absence de nouvelle délibération.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 novembre 2014 et que la convocation du Conseil avait été faite le 17 novembre 2014



Signature

